

VOUS ETES TITULAIRE D'UN BACCALAUREAT ETRANGER

Vous êtes de nationalité étrangère titulaire ou futur titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires de votre pays, et vous êtes candidat(e) à une première inscription en premier cycle d'études universitaires.

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT REMPLIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION PREALABLE (DAP)

Cette procédure s'applique également aux étudiants étrangers sortant d'une première année de classe préparatoire, d'une section de techniciens supérieurs ou d'un IUT effectué en France.

Pour obtenir le dossier DAP :

► Pour les candidats étrangers résidant à l'étranger, retrait du dossier :

→ Auprès de l'espace CAMPUSFRANCE pour Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie et Vietnam.

→ Auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France dans les autres pays.

► Pour les candidats étrangers résidant en France, retrait des dossiers auprès de l'université la plus proche de votre lieu de résidence.

Vous devez également être titulaire d'un titre de séjour d'une durée de validité d'un an ou de 6 mois renouvelable si vous résidez en France afin d'y suivre des cours de perfectionnement en langue française (fournir une copie du titre).

A l'Université de Perpignan Via Domitia - scolarité pédagogique de l'UFR SEE

Pour une candidature pour l'année universitaire 2013-2014

→ Retrait des dossiers de DAP du 01 décembre 2012 au 31 janvier 2013

→ Dépôt des dossiers de DAP avant le 31 janvier 2013

Personnes à contacter

Mme SALLES Agnès facscien@univ-perp.fr

Mme MARIN Angélique scosee2@univ-perp.fr